



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 14 décembre 2020
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

4.2

**REPRESENTATION DU SMEAT A LA COMMISSION MIXTE
SMEAT - TISSEO COLLECTIVITES**

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-sept heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du 8 décembre 2020, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ALENÇON Alain ANDRE Christian BARRAQUE-ONNO Véronique BEUILLE Michel CARLES Joseph CASTERA Didier DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry ESPIC Bruno FERNANDEZ Marc FOUCHIER Dominique FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	GASC Jean-Pierre KARMANN Thomas LAIGNEAU Annette MARTY Souhayla MEDINA Robert PLANTADE Philippe RODRIGUES Patrice ROUGÉ Michel SUSIGAN Alain TOPPAN Alain URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert SEVERAC Philippe SUAUD Thierry	SUTRA Jean-François TOUZET Sophie
SICOVAL	
SEGERIC Jacques SANGAY Dominique	
SAVE AU TOUCH	
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CHOLLET François, représenté par Mme MARTY
GUYOT Philippe, représenté par M. CARDEILHAC-PUGENS
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. FOUCHIER

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
ARDERIU François
ARSAC Olivier
BERGIA Jean-Marc
BEZERRA Gil
CARLIER David-Olivier
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
COUTTENIER Sylviane
DELPECH Patrick
DELSOL Alain

ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERRER Isabelle
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
LAGARDE Dominique
LALANNE Marjorie
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
MANDEMENT André
MOGICATO Bruno

NOUVEL Honoré
OBERTI Jacques
PERE Marc
PORTARIEU Jean_François
RUSSO Ida
SEBI Jacques
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
TERRAIL-NOVES Vincent
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
ESPIC Xavier

LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 33	Votants : 37
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 37

Les grands principes d'organisation des mobilités, et la cohérence entre l'urbanisation et le développement des mobilités, sont aux nombres des sujets que le SCoT doit traiter et encadrer.

Au nombre des institutions dont les actions doivent être compatibles avec le SCoT de la Grande agglomération Tisséo-collectivités se trouve triplement impacté par celui-ci du fait :

- que le Plan de déplacement urbain, dont Tisséo-collectivités a la responsabilité, doit être, par lui-même, compatible avec le SCoT ;
- que la programmation du développement et de l'adaptation des mobilités, dont Tisséo-collectivités a la responsabilité en tant qu'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), doit s'inscrire dans le cadre du SCoT ;
- que, sur certains territoires où cette évolution de l'offre de mobilité présente un enjeu de cohérence tout particulier avec le développement urbain, le SCoT énonce des prescriptions visant à garantir cette cohérence.

A l'inverse, et du fait que la révision des différents documents de planification intéressant la Grande agglomération (SCoT, PDU, Programme locaux de l'habitat et PLU-i) peut se trouver en décalage (la réglementation n'imposant pas de concomitance entre leurs calendriers), il apparaît de bonne administration que le SMEAT, lors de toute évolution du SCoT soit, tout particulièrement, attentif à l'état des réflexions, schémas et engagements posés, à un moment donné, par Tisséo-collectivités.

Pour ces raisons le SMEAT et Tisséo-collectivités, ont, d'un commun accord, mis en place, en 2018, une instance d'échange et de travail paritaire sur l'ensemble des sujets à l'articulation des compétences entre les deux syndicats, à savoir :

- en matière de d'élaboration des documents de planification : contribution et participation aux travaux de révision du SCoT et du PDU ;
- en matière de mise en œuvre des documents de planification : traduction dans les documents d'urbanisme locaux des principes de cohérence urbanisme/transport, élaboration et suivi des pactes urbains ou démarches équivalentes, suivi de la mise en œuvre du SCoT et du PDU ;
- en matière de réflexions prospectives : contribution ou animation, en tant que de besoin, de tout autre programme d'étude nécessaire à l'organisation des territoires ;

et ont formalisé ceci au moyen d'un protocole approuvé par les instances délibératives de chacun des syndicats mixtes.

Au sein de cette Commission mixtes chacun des syndicats est représenté par son président (ou son représentant) et par trois autres membres désignés en Comité syndical. Tisséo-collectivités, par délibération du 4 novembre 2020 y a ainsi désigné, outre Président M. Jean-Michel LATTES : M. Thierry SUAUD, Mme Dominique SANGAY et Yves MARTIN.

Il y a donc lieu que le Comité syndical du SMEAT désigne, outre sa Présidente, trois autres délégués au sein de cette commission mixte.

En outre, il appartiendra à la Commission mixte d'examiner, en tant que de besoin, les ajustements à apporter au protocole antérieur, en vue de les soumettre, le cas échéant, à l'approbation des deux comités syndicaux.

**Le Comité syndical
délibère et décide :**

Article premier :

de désigner, aux côtés de Mme la Présidente, Mme Isabelle FERRER, M. David-Olivier CARLIER et M. Etienne CARDEILHAC-PUGENS pour siéger au sein de la commission mixte SMEAT – Tisséo-collectivités.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Tisséo-collectivités.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 20 janvier 2021.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU